

St.-Cierges, le 17 juin 2014

**Rapport de la commission chargée d'étudier
Le préavis municipal-N° 6/2014
La réfection du toit du collège de Martherenges et de son clocher**

Composé de

Rapporteur: - Elke HOFSTÄTTER PASCHE

Membres: - Lionel JOTTERAND
- Serge CHEVALLEY
- Jean-Jacques BUGNON
- Dominique JOLIVIN

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du conseil communal,

La commission s'est réunie le 13 juin 2014 en présence de Madame la municipale, Nathalie Jaton.

Après les explications de Madame la municipale, la commission a obtenu réponse à ses questions et les juge satisfaisantes.

La réfection du toit du collège de Martherenges et son clocher est logique car le reste du bâtiment a été rénové peu avant la fusion de Montanaire et qu'elle avait été planifiée. Il s'agit d'un bâtiment noté 3 au patrimoine qui doit être préservé et entretenu.

Le Collège abrite actuellement un appartement qui est loué. En hiver, les températures obtenues avec le chauffage à pellets est insuffisante et justifie une amélioration de l'isolation du bâtiment. Nous avons soulevé deux questions supplémentaires :

- 1) La nécessité d'un paratonnerre qui ne s'avère pas obligatoire.
- 2) La pose de panneaux solaires pourrait-elle s'avérer judicieuse ? En effet, en vertu de l'entrée en vigueur le 1er juillet 2014 de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie, la question de l'inclusion de panneaux solaires au concept de rénovation ne se pose pas car le bâtiment a déjà été transformé.

La commission invite le conseil communal à autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de réfection du toit et du clocher du collège de Martherenges ainsi que l'isolation des combles et d'accepter le préavis municipal-N°6/2014 tel que présenté.

Nous remercions Madame la municipale Nathalie Jaton pour sa disponibilité.

Au nom de la commission

Lionel JOTTERAND

Serge CHEVALLEY

Jean-Jacques BUGNON

Dominique JOLIVIN

Elke HOFSTÄTTER PASCHE